

Albi, le 9 décembre 2025

IMPRIMERIE COOPÉRATIVE DU SUD-OUEST - LE TARN LIBRE  
Rue Alain-Colas - BP 24 - 81027 ALBI Cedex 9  
Tél. 05 63 48 75 48  
www.letarnlibre.com

### PARUTION :

Département : 81

Journal : TARN LIBRE

Date de parution : 12 décembre 2025

Référence n°L2500646

ENQUETES PUBLIQUES

*Cette annonce est commandée pour paraître sous réserve de conformité à son usage.*

*Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.*

#### **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SIDOBRE VALS ET PLATEAUX**

#### **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

##### **ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LE PROJET DE MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1 DU PLAN LOCAL D'UR- BANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) SIDOBRE VAL D'AGOUT**

Par arrêté en date du 09 décembre 2025, la Présidente de la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux a décidé de procéder à une enquête publique du 29 décembre 2025 à 0h00 au 28 janvier 2026 à 17h00 inclus sur le projet de modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) Sidobre Val d'Agout.

La modification de droit commun n°1 du PLUi a pour objectifs de :

- créer et modifier des STECAL (secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées) en zone agricole ou naturelle pour conforter des activités économiques ou touristiques existantes ;
- transformer la zone AU1 de La Prade (Brassac) en zones AUE et AU2 en lien avec un projet de gendarmerie mobile ;
- ouvrir partiellement à l'urbanisation la zone AU0 de La Calmette à Lacrouzette ;
- supprimer partiellement la zone AU0 de La Calmette à Lacrouzette ;
- transformer la zone AU0 du Cap d'Ase à Brassac en zone U2 ;
- réduire deux zones Nt à Burlats (Les Combettes, Les Bancals) ;
- supprimer une zone AU1 (La Rocque) et une zone AU2 (Campselves-Bas) à Lacrouzette ;
- créer de nouveaux emplacements réservés ;
- transformer des zones naturelles en zones agricoles.

Monsieur Angel CONDÉ, fonctionnaire territorial retraité, a été désigné commissaire enquêteur titulaire par le Tribunal Administratif de Toulouse. Madame Catherine FUERTES a été désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier, dont son évaluation environnementale, ainsi qu'un registre d'enquête, seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête au siège de cette dernière : Service urbanisme de la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux, 54 Route du Lignon, 81260 LE BEZ, du lundi au vendredi de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.

Des registres d'enquête seront également disponibles aux mairies de Brassac, Burlats, Cambounès, Lacrouzette, Lasfaillades, Le Bez, Montfa, Roquecourbe, Saint-Germier, Saint-Jean-de-Vals et Saint-Salvy-de-la-Balme, à leurs horaires habituels d'ouverture.

Les pièces du dossier seront également consultables sur le site internet <https://ccsvp.fr/modification-de-droit-commun-n1-du-plui-sidobre-val-dagout> et sur des postes informatiques aux lieux cités ci-dessous.

Toute personne pourra également sur sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux lieux, dates et heures indiqués ci-dessous :

- Mairie de Brassac, 20 Place de l'Hôtel de Ville, 81260 BRASSAC, le 29 décembre 2025 de 9h00 à 12h00 ;
- Mairie de Roquecourbe, Place de la Mairie, 81210 ROQUECOURBE, le 16 janvier 2026, de 9h00 à 12h00 ;
- Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux, 54 Route du Lignon, 81260 LE BEZ, le 28 janvier 2026, de 14h00 à 17h00.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête ouverts à cet effet, ou bien les adresser au commissaire enquêteur à l'adresse mail [ep-mdc1-plui-sva@ccsvp.fr](mailto:ep-mdc1-plui-sva@ccsvp.fr) (ces contributions seront consultables sur page internet <https://ccsvp.fr/modification-de-droit-commun-n1-du-plui-sidobre-val-dagout>), ou encore les adresser par courrier au siège de l'enquête à l'adresse suivante :

Monsieur le commissaire enquêteur, au siège de l'enquête  
Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux, 54 Route du Lignon, 81260 LE BEZ

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos et signés par le commissaire enquêteur qui dispose d'un délai de 30 jours pour remettre son rapport. Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux et en Préfecture pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il en sera de même sur le site internet suivant : <https://ccsvp.fr/modification-de-droit-commun-n1-du-plui-sidobre-val-dagout>

À l'issue de l'enquête publique, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sidobre Vals et Pla-

teaux se prononcera après d'éventuelles modifications du dossier pour tenir compte des résultats de l'enquête publique sur le projet de modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) Sidobre Val d'Agout.

Le Directeur

## ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM566158, N°226661 ) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

**Edition : La Dépêche Du Midi - 81**

Date de parution : 12/12/2025

Fait à Toulouse, le 9 Décembre 2025

Le Gérant



Jean-Benoît BAYLET

Consultation sur [www.legales-online.fr](http://www.legales-online.fr); [www.actulegales.fr](http://www.actulegales.fr): loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (...) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ».

L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. L'Agence s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.



226661

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE** **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SIDOBRE VALS ET PLATEAUX**

### **ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LE PROJET DE MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) SIDOBRE VAL D'AGOUT**

Par arrêté en date du 09 décembre 2025, la Présidente de la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux a décidé de procéder à une enquête publique du 29 décembre 2025 à 0h00 au 28 janvier 2026 à 17h00 inclus sur le projet de modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) Sidobre Val d'Agout.

La modification de droit commun n°1 du PLUi a pour objectifs de :

- créer et modifier des STECAL (secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées) en zone agricole ou naturelle pour conforter des activités économiques ou touristiques existantes ;
- transformer la zone AU1 de La Prade (Brassac) en zones AUE et AU2 en lien avec un projet de gendarmerie mobile ;
- ouvrir partiellement à l'urbanisation la zone AU0 de La Calmette à Lacrouzette ;
- supprimer partiellement la zone AU0 de La Calmette à Lacrouzette ;
- transformer la zone AU0 du Cap d'Ase à Brassac en zone U2 ;
- réduire deux zones Nt à Burlats (Les Combettes, Les Bancals) ;
- supprimer une zone AU1 (La Rocque) et une zone AU2 (Campselves-Bas) à Lacrouzette ;
- créer de nouveaux emplacements réservés ;
- transformer des zones naturelles en zones agricoles.

Monsieur Angel CONDÉ, fonctionnaire territorial retraité, a été désigné commissaire enquêteur titulaire par le Tribunal Administratif de Toulouse. Madame Catherine FUERTES a été désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier, dont son évaluation environnementale, ainsi qu'un registre d'enquête, seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête au siège de cette dernière : Service urbanisme de la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux, 54 Route du Lignon, 81260 LE BEZ, du lundi au vendredi de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.

Des registres d'enquête seront également disponibles aux mairies de Brassac, Burlats, Cambourès, Lacrouzette, Lasfaillades, Le Bez, Montfaucon, Roquecourbe, Saint-Germier, Saint-Jean-de-Vals et Saint-Salvy-de-la-Balme, à leurs horaires habituels d'ouverture.

Les pièces du dossier seront également consultables sur le site internet <https://ccsvp.fr/modification-de-droit-commun-n1-du-plui-sidobre-val-dagout> et sur des postes informatiques aux lieux cités ci-dessus.

Toute personne pourra également sur sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux lieux, dates et heures indiqués ci-dessous :

- Mairie de Brassac, 20 Place de l'Hôtel de Ville, 81260 BRASSAC, le 29 décembre 2025 de 9h00 à 12h00 ;
- Mairie de Roquecourbe, Place de la Mairie, 81210 ROQUECOURBE, le 16 janvier 2026, de 9h00 à 12h00 ;
- Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux, 54 Route du Lignon, 81260 LE BEZ, le 28 janvier 2026, de 14h00 à 17h00.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête ouverts à cet effet, ou bien les adresser au commissaire enquêteur à l'adresse mail ep-mdc1-plui-sva@ccsvp.fr (ces contributions seront consultables sur page internet <https://ccsvp.fr/modification-de-droit-commun-n1-du-plui-sidobre-val-dagout>), ou encore les adresser par courrier au siège de l'enquête à l'adresse suivante :

Monsieur le commissaire enquêteur, au siège de l'enquête

Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux,

54 Route du Lignon, 81260 LE BEZ

À l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos et signés par le commissaire enquêteur qui dispose d'un délai de 30 jours pour remettre son rapport. Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux et en Préfecture pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il en sera de même sur le site internet suivant :

<https://ccsvp.fr/modification-de-droit-commun-n1-du-plui-sidobre-val-dagout>

À l'issue de l'enquête publique, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux se prononcera après d'éventuelles modifications du dossier pour tenir compte des résultats de l'enquête publique sur le projet de modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) Sidobre Val d'Agout.

Albi, le 9 décembre 2025

### PARUTION :

Département : 81

Journal : TARN LIBRE

Date de parution : 2 janvier 2026

Référence n°L2500647

ENQUETES PUBLIQUES

*Cette annonce est commandée pour paraître sous réserve de conformité à son usage.*

*Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.*

#### **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SIDOBRE VALS ET PLATEAUX**

#### **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

##### **ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LE PROJET DE MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1 DU PLAN LOCAL D'UR- BANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) SIDOBRE VAL D'AGOUT**

Par arrêté en date du 09 décembre 2025, la Présidente de la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux a décidé de procéder à une enquête publique du 29 décembre 2025 à 0h00 au 28 janvier 2026 à 17h00 inclus sur le projet de modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) Sidobre Val d'Agout.

La modification de droit commun n°1 du PLUi a pour objectifs de :

- créer et modifier des STECAL (secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées) en zone agricole ou naturelle pour conforter des activités économiques ou touristiques existantes ;
- transformer la zone AU1 de La Prade (Brassac) en zones AUE et AU2 en lien avec un projet de gendarmerie mobile ;
- ouvrir partiellement à l'urbanisation la zone AU0 de La Calmette à Lacrouzette ;
- supprimer partiellement la zone AU0 de La Calmette à Lacrouzette ;
- transformer la zone AU0 du Cap d'Ase à Brassac en zone U2 ;
- réduire deux zones Nt à Burlats (Les Combettes, Les Bancals) ;
- supprimer une zone AU1 (La Rocque) et une zone AU2 (Campselves-Bas) à Lacrouzette ;
- créer de nouveaux emplacements réservés ;
- transformer des zones naturelles en zones agricoles.

Monsieur Angel CONDÉ, fonctionnaire territorial retraité, a été désigné commissaire enquêteur titulaire par le Tribunal Administratif de Toulouse. Madame Catherine FUERTES a été désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier, dont son évaluation environnementale, ainsi qu'un registre d'enquête, seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête au siège de cette dernière : Service urbanisme de la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux, 54 Route du Lignon, 81260 LE BEZ, du lundi au vendredi de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.

Des registres d'enquête seront également disponibles aux mairies de Brassac, Burlats, Cambounès, Lacrouzette, Lasfaillades, Le Bez, Montfa, Roquecourbe, Saint-Germier, Saint-Jean-de-Vals et Saint-Salvy-de-la-Balme, à leurs horaires habituels d'ouverture.

Les pièces du dossier seront également consultables sur le site internet <https://ccsvp.fr/modification-de-droit-commun-n1-du-plui-sidobre-val-dagout> et sur des postes informatiques aux lieux cités ci-dessous.

Toute personne pourra également sur sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux lieux, dates et heures indiqués ci-dessous :

- Mairie de Brassac, 20 Place de l'Hôtel de Ville, 81260 BRASSAC, le 29 décembre 2025 de 9h00 à 12h00 ;
- Mairie de Roquecourbe, Place de la Mairie, 81210 ROQUECOURBE, le 16 janvier 2026, de 9h00 à 12h00 ;
- Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux, 54 Route du Lignon, 81260 LE BEZ, le 28 janvier 2026, de 14h00 à 17h00.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête ouverts à cet effet, ou bien les adresser au commissaire enquêteur à l'adresse mail [ep-mdc1-plui-sva@ccsvp.fr](mailto:ep-mdc1-plui-sva@ccsvp.fr) (ces contributions seront consultables sur page internet <https://ccsvp.fr/modification-de-droit-commun-n1-du-plui-sidobre-val-dagout>), ou encore les adresser par courrier au siège de l'enquête à l'adresse suivante :

Monsieur le commissaire enquêteur, au siège de l'enquête  
Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux, 54 Route du Lignon, 81260 LE BEZ

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos et signés par le commissaire enquêteur qui dispose d'un délai de 30 jours pour remettre son rapport. Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux et en Préfecture pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il en sera de même sur le site internet suivant : <https://ccsvp.fr/modification-de-droit-commun-n1-du-plui-sidobre-val-dagout>

À l'issue de l'enquête publique, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sidobre Vals et Pla-

teaux se prononcera après d'éventuelles modifications du dossier pour tenir compte des résultats de l'enquête publique sur le projet de modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) Sidobre Val d'Agout.

Le Directeur

## ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM566159, N°226662 ) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

**Edition : La Dépêche Du Midi - 81**

Date de parution : 31/12/2025

Fait à Toulouse, le 9 Décembre 2025

Le Gérant



Jean-Benoît BAYLET

Consultation sur [www.legales-online.fr](http://www.legales-online.fr); [www.actulegales.fr](http://www.actulegales.fr); loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (...) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ».

L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. L'Agence s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.



226662

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SIDOBRE VALS ET PLATEAUX

### ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LE PROJET DE MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) SIDOBRE VAL D'AGOUT

Par arrêté en date du 09 décembre 2025, la Présidente de la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux a décidé de procéder à une enquête publique du 29 décembre 2025 à 0h00 au 28 janvier 2026 à 17h00 inclus sur le projet de modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) Sidobre Val d'Agout.

La modification de droit commun n°1 du PLUi a pour objectifs de :

- créer et modifier des STECAL (secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées) en zone agricole ou naturelle pour conforter des activités économiques ou touristiques existantes ;
- transformer la zone AU1 de La Prade (Brassac) en zones AUE et AU2 en lien avec un projet de gendarmerie mobile ;
- ouvrir partiellement à l'urbanisation la zone AU0 de La Calmette à Lacrouzette ;
- supprimer partiellement la zone AU0 de La Calmette à Lacrouzette ;
- transformer la zone AU0 du Cap d'Ase à Brassac en zone U2 ;
- réduire deux zones Nt à Burlats (Les Combettes, Les Bancals) ;
- supprimer une zone AU1 (La Rocque) et une zone AU2 (Campselves-Bas) à Lacrouzette ;
- créer de nouveaux emplacements réservés ;
- transformer des zones naturelles en zones agricoles.

Monsieur Angel CONDÉ, fonctionnaire territorial retraité, a été désigné commissaire enquêteur titulaire par le Tribunal Administratif de Toulouse. Madame Catherine FUERTES a été désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier, dont son évaluation environnementale, ainsi qu'un registre d'enquête, seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête au siège de cette dernière : Service urbanisme de la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux, 54 Route du Lignon, 81260 LE BEZ, du lundi au vendredi de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.

Des registres d'enquête seront également disponibles aux mairies de Brassac, Burlats, Cambourès, Lacrouzette, Lasfaillades, Le Bez, Montfaucon, Roquecourbe, Saint-Germier, Saint-Jean-de-Vals et Saint-Salvy-de-la-Balme, à leurs horaires habituels d'ouverture.

Les pièces du dossier seront également consultables sur le site internet <https://ccsvp.fr/modification-de-droit-commun-n1-du-plui-sidobre-val-dagout> et sur des postes informatiques aux lieux cités ci-dessus.

Toute personne pourra également sur sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux lieux, dates et heures indiqués ci-dessous :

- Mairie de Brassac, 20 Place de l'Hôtel de Ville, 81260 BRASSAC, le 29 décembre 2025 de 9h00 à 12h00 ;
- Mairie de Roquecourbe, Place de la Mairie, 81210 ROQUECOURBE, le 16 janvier 2026, de 9h00 à 12h00 ;
- Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux, 54 Route du Lignon, 81260 LE BEZ, le 28 janvier 2026, de 14h00 à 17h00.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête ouverts à cet effet, ou bien les adresser au commissaire enquêteur à l'adresse mail ep-mdc1-plui-sva@ccsvp.fr (ces contributions seront consultables sur page internet <https://ccsvp.fr/modification-de-droit-commun-n1-du-plui-sidobre-val-dagout>), ou encore les adresser par courrier au siège de l'enquête à l'adresse suivante :

Monsieur le commissaire enquêteur, au siège de l'enquête  
Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux,  
54 Route du Lignon, 81260 LE BEZ

À l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos et signés par le commissaire enquêteur qui dispose d'un délai de 30 jours pour remettre son rapport. Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux et en Préfecture pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il en sera de même sur le site internet suivant :

<https://ccsvp.fr/modification-de-droit-commun-n1-du-plui-sidobre-val-dagout>

À l'issue de l'enquête publique, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux se prononcera après d'éventuelles modifications du dossier pour tenir compte des résultats de l'enquête publique sur le projet de modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) Sidobre Val d'Agout.